



6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322

75703 PARIS Cedex 13

Site Internet : [www.unsadouanes.fr](http://www.unsadouanes.fr)

Affaire suivie par : Sebastien RUCART

Portable : 06.82.11.34.81

Téléphone siège : 07.86.40.12.78

Mél : [s.rucart-uns@orange.fr](mailto:s.rucart-uns@orange.fr)

Mél : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com)

PARIS, LE 10 DÉCEMBRE 2024

à l'attention de :

**M. Florian COLAS**

Directeur Général de la DGDDI

9-11 rue des Deux communes

93100 MONTREUIL

ordre : *Courrier 015/2024*

Objet : Absence UNSA/CGC au GT « Probité/Protection » du 11 décembre 2024

Références : -

Monsieur le Directeur Général,

Ce jeudi 5 décembre, dans un contexte national pourtant particulier, les agents du service public ont vivement exprimé leur opposition à une politique marquée par la caricature et l'austérité. Même si le gouvernement ciblé n'était plus au pouvoir, cette mobilisation illustre combien le sentiment d'absence de considération et de reconnaissance est répandu parmi le personnel. Malgré la censure, les sujets sont loin d'être clos ! Nous attendons des garanties concernant le retrait des mesures financières en cas d'arrêt maladie, ainsi que des améliorations salariales essentielles pour valoriser et rendre attractif le service public douanier. Il est bon de rappeler les derniers chiffres publiés par l'INSEE :

- l'indice des prix à la consommation : +1,8% sur un an en moyenne au troisième trimestre 2024,
- les salaires horaires : +2,7% en moyenne au troisième trimestre 2024,
- augmentation du point d'indice : 0 %

A cela, s'est ajoutée l'interdiction de grève à l'ensemble des personnels de la Surveillance, qui a suscité un vif émoi parmi les populations concernées. La situation actuelle ne peut pas continuer ainsi et nous aurons à la traiter très prochainement en vue d'une conciliation entre la sauvegarde de l'intérêt général et la défense des intérêts des personnels douaniers actifs.

Par ailleurs, l'absence de Budget voté pour 2025 génère de nombreuses interrogations sur le quotidien des agents : emplois, primes, négociations, investissements... Que va-t-il se passer dès le mois de janvier ? Cette incertitude place le dialogue social dans une situation inconfortable comme à l'été dernier. Bercy va ainsi reporter ses plus hautes instances de concertation à 2025. L'UNSA Douanes et la CGC Douanes ne peuvent pas envisager une reprise du dialogue dans ces conditions, concernant les axes majeurs d'évolution en douane.

C'est dans ce panorama trouble que doit se tenir un Groupe de Travail (GT) en douane, dédié au plan « Probité et protection ». Les documents de travail de ce GT présentent l'ensemble des travaux menés par l'administration, selon les attentes de l'audit anti-corruption de l'automne 2023. L'UNSA Douanes et la CGC Douanes reconnaissent le besoin essentiel d'analyse et de prévention face à un fléau qui menace tous les intervenants basés sur les points d'entrée du territoire : État, collectivités, établissements publics et entreprises.

Les agents peuvent être tentés, et plus sûrement approchés par des réseaux, aux moyens colossaux et prêts à tout pour gangrener les actions de contrôle et de répression menées par l'État. Il faut prendre conscience de ce risque avéré et de la menace qu'il représente sur les agents et employés intervenant sur les flux de marchandises, et même au-delà, si l'on s'en réfère aux récentes et très graves menaces tenues à l'encontre de plusieurs cadres de l'Administration Pénitentiaire.

Dès lors, nous accueillons favorablement cette démarche. Cependant, elle aborde exclusivement l'analyse de risques, la formation et la discipline et semble viser plus particulièrement la catégorie A. Au passage, nous remarquons une certaine schizophrénie en matière de mobilité, jugée tantôt indispensable pour les uns, puis difficile à mettre œuvre pour les autres...? Votre plan traite ainsi une partie des symptômes, mais pas tous. Et surtout, il ne s'attaque pas aux causes du problème : le Narcotraffic. L'UNSA Douanes et la CGC Douanes n'ont cessé de répéter que les opérations XXL en ville ne peuvent être efficaces que si elles sont couplées à une lutte d'envergure aux frontières ! En termes de LCF, la poudre aux yeux est inefficace.

D'ailleurs, vous reconnaissez vous-même que les mots employés à l'automne 2023 étaient inappropriés : *Si par abus de langage, ce plan d'action faisant suite à l'audit prévention des risques de corruption sur les plateformes a été appelé "plan anti-corruption", cette appellation ne correspond pas à son objet ni à son périmètre. Elle peut par ailleurs générer des malentendus et des réactions excessives. [...] Baptisé plan "probité/protection", ce plan plus large est le regroupement des actions qui sont liées au sujet des six atteintes à la probité (dont la corruption) et des standards attendus de toutes les organisations publiques face à cette menace.* Pour autant, le mal est fait. L'UNSA Douanes l'avait dénoncé il y a un an : [PLAN ANTI-CORRUPTION DANS LES PORTS : QUAND LE MINISTRE JETTE EN PÂTURE LA PROBITÉ DES GABELOUS !](#)

En 2024, des petites musiques sont apparues, chez les magistrats, chez un préfet honoraire, pour citer une soi-disant commission installée parmi des douanières et douaniers. Il faudra donc un plan bien plus large que celui présenté à l'occasion de ce GT pour nous convaincre de participer à la démarche. Vous prévoyez un guide, un livre, des plans et des e-formations. A ce stade, votre action semble viser avant tout la protection de l'Administration, quand celle des personnels reste à construire.

L'UNSA Douanes et la CGC Douanes sont conscientes de l'importance de prendre ses responsabilités face à la corruption. Elles votent en discipline pour le licenciement d'agents impliqués dans des infractions graves liées au manque de probité. Mais, nous le soulignons à maintes reprises : la meilleure discipline est celle qui n'a pas à être appliquée !

De ce fait, nous attendons des mesures fortes, en plus des guides et de la prévention, pour une réelle protection des douanières et des douaniers, comme :

- **L'anonymat systématique de tous les actes et procédures, ainsi que celle de la commission d'emploi**, pourtant déjà annoncée en 2023. Il suffit de taper dans un moteur de recherche : *liste agents douane délégation actes administratifs*, pour accéder sans peine aux Nom, prénom, grade et affectation de tous les personnels dans chaque circonscription. Est-ce bien sérieux d'affirmer le besoin de protéger les agents de toute approche à des fins criminelles, alors que les listes des 18000 agents sont toutes disponibles en ligne ?
- **La protection fonctionnelle avec dépôt de plainte systématique** des agents et de l'administration en cas d'opposition à fonction.
- **Le renforcement de la sécurité des sites et des personnels**, en priorité dans les services de contrôle et de gardiennage.
- **Une doctrine simple et accessible pour réagir** en cas d'agression, de corruption ou d'approche.
- **Une politique de sélection avant recrutement** en école. Récemment, il a été reconnu que l'Administration Pénitentiaire connaissait des infiltrations par le biais des concours.
- **Le renforcement de l'attractivité des métiers**. C'est le corollaire de nombreux sujets. Une rémunération, une considération et une reconnaissance à la hauteur des risques et des enjeux.

Et surtout, il est crucial que vos guides et plans de prévention affichent une cohérence et traitent des cas concrets, y compris les plus graves.

De la cohérence par exemple, lorsque les encadrants imposent des sanctions (dans les transactions notamment) plus sévères que celles prévues par la loi. L'intention de sévérité dans la lutte contre le trafic est compréhensible, mais d'un point de vue légal, cela peut être interprété comme de la concussion, ce qui est précisément ce que vous cherchez à combattre.

Des cas concrets par des exemples difficiles, pas uniquement les théories de base et lieux apaisés. Il ne s'agit pas de louer la politique du pire, mais d'agir en responsabilité afin de préparer le personnel à faire face aux réels dangers de la corruption, via des scénarios les plus extrêmes :

- Je suis approché, ou mon collègue est approché par une organisation criminelle, comment agir pour ne pas être agressé sur le moment ?
- Mon bureau est pris d'assaut. Les malfaiteurs demandent l'accès au coffre. Comment faut-il réagir ?
- Si j'agis bien conformément aux prescriptions, serai-je certain que ma famille ne risque rien ? Pouvez-vous la protéger dans l'instant ?
- Ma famille est menacée physiquement devant moi. Les malfaiteurs exigent une action (ou une absence d'action) de ma part. Comment dois-je réagir ?
- Ma famille est retenue en otage. Je suis désespéré. Que dois-je faire ?
- Etc.

Vous aurez compris que l'UNSA Douanes et la CGC Douanes ne participeront pas demain au groupe de travail sur la probité et la protection (que nous souhaiterions voir rebaptisé à l'avenir « probité et protection des agents »). Cela est dû autant aux circonstances sociales actuelles qu'aux issues du plan anti-corruption, qui maintient une approche principalement accusatoire envers les personnels. Nous attendons une démarche plus équilibrée concernant un sujet aussi essentiel à notre métier et nous espérons que les prochaines sessions apporteront des réponses à ces enjeux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour les syndicats  
CGC Douanes et UNSA Douanes,  
Sebastien RUCART  
Secrétaire général UNSA Douanes

